

## Nous vous remercions:

- De déplacer votre véhicule s'il est stationné devant l'entrée de garage des ambulances (parking à disposition pour les patients)
- De ne pas fumer dans le service.
- D'éviter d'utiliser votre Gsm.
- De diminuer les déplacements dans le service : les autres patients ont besoin d'intimité et de calme.
- De limiter les accompagnants à 1 par patient (possibilité d'échanger autant de fois que vous le souhaitez).

## Revenez aux Urgences si :

- La situation s'aggrave malgré le traitement.
- Vous n'arrivez pas à joindre votre médecin traitant.
- De nouvelles plaintes apparaissent.

août 2017 -153332

Centres Hospitaliers Jolimont asbl

### Siège social

Rue Ferrer, 159  
B-7100 Haine-Saint-Paul



### Hôpital de Jolimont

Rue Ferrer, 159  
B-7100 Haine-Saint-Paul  
Tél: 064 233 011

**Services des Urgences:** 064/23.40.50



### Hôpital de Lobbes

Rue de la Station, 25  
B-6540 Lobbes  
Tél: 071 599 211

**Services des Urgences:** 071/59.92.20



### Hôpital de Nivelles

Rue Samiette, 1  
B-1400 Nivelles  
Tél: 067 885 211

**Services des Urgences:** 067/88.53.00



### Hôpital de Tubize

Avenue de Scandiano, 8  
B-1480 Tubize  
Tél: 02 391 01 30

**Services des Urgences:** 02/391.01.58

secretariat.urgences@jolimont.be  
24h/24 - 7j/7



CENTRES HOSPITALIERS  
JOLIMONT ASBL



[www.jolimont.be](http://www.jolimont.be)



CENTRES HOSPITALIERS  
JOLIMONT ASBL

## SERVICE DES SOINS D'URGENCE INFORMATIONS UTILES



[www.jolimont.be](http://www.jolimont.be)

# 1 Votre arrivée

Dirigez vous vers l'accueil des urgences pour vous enregistrer :

- Présentez votre carte d'identité pour créer votre dossier médical.
- Indiquez tout changement d'adresse, de numéro, de médecin traitant, etc...
- Proposez les coordonnées de vos proches afin de les contacter si nécessaire.
- Nous vous conseillons de laisser vos objets de valeur à vos accompagnants.



## PRÉCAUTIONS

Quelques messages pour la sécurité:

- Présentez votre **carte d'identité** pour créer votre dossier médical (Le personnel soignant vous demandera régulièrement votre nom, prénom et votre date de naissance. Cette précaution permettra de garantir que vous êtes bien le bénéficiaire du traitement à suivre).
- **Il est important de signaler** : grossesse ou allaitement, allergie, problèmes actuels, etc...
- Merci de demander l'avis des soignants avant de manger ou boire.
- Si vous avez **voyagé** dans un **pays étranger** récemment, signalez-le d'emblée à l'accueil.
- N'hésitez pas à interpeller votre infirmier référent ou l' infirmier d'accueil et de tri si vous êtes inquiet.

# 2 La première évaluation

L'infirmier d'accueil et de tri vous prend en charge de manière personnalisée.

Il évalue **votre état de santé** et définit **les soins à vous donner en priorité**.

Il utilise un système de **tri validé** qui permet de déterminer dans quel ordre les patients doivent être traités.

Suivant votre état et la disponibilité des locaux, l'infirmier d'accueil et de tri vous conduit dans une salle de soins ou en salle d'attente

**En relation constante avec le médecin référent des soins**, il réalise les premiers soins et gère votre douleur.

**Le service des Urgences n'assure ni la continuité des soins, ni les certificats de guérison, ni le renouvellement d'ordonnance, ni la prolongation d'incapacité de travail, etc...**



# 3 L'attente

Nous faisons tout pour diminuer votre attente. Notre travail est imprévisible et vous devrez parfois patienter pour les raisons suivantes :

- Nombreux patients dans le service
- Cas graves nécessitant toute notre attention.
- Attente des examens et de leurs résultats.
- Attente de la libération d'une salle de soin particulière.
- Avis demandé à un médecin spécialiste.
- Surveillance particulière nécessaire.

## L'ÉQUIPE DES URGENCES

▶ La permanence est assurée par des médecins et des infirmiers spécialisés en soins d'urgence et un/une secrétaire.

▶ Le rôle d'un service d'Urgence est d'accueillir et de prendre en charge toute personne qui s'y présente et nécessite des soins.

A la fin de votre parcours, **pensez à réclamer vos certificats** (présence, incapacité de travail, accompagnement, papiers d'assurance etc...) Pour éviter de revenir une seconde fois pour un document.